



<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE MAYOTTE</p> 	<p>EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 11 NOVEMBRE 2024</p> <p>N°91/2024</p>	<p>Envoyé en préfecture le 03/12/2024 Reçu en préfecture le 03/12/2024 Publié le ID : 976-200060473-20241110-DELIB9124-DE</p> 
<p><b>En exercice : 34</b></p> <p>Présents : 18 Pour : 19 Absents : 15 Contre : 00 Procurations : 01 Abstention : 00 Votants : 19 Blanc : 00</p>	<p><b>Étaient présents :</b> Ali Moussa MOUSSA BEN, Bouchourani COLO, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fatima MADI, Chadhouli ABDOU, Mouhamadilmounir ABDALLAH, Zamimou AHAMADI, Zaïdi ABDOU, Zakiya TOIBIBOU, Bihaki DAOUDA, Madi YOUSOUF, Abachia HAMADA, Ismaila MDEREMANE SAHEVA, Houraza ATTOUMANI FOUNDI, Attoumani Black ABDULLAH, Fatima SALIM (Elue Kani-Kéli), Saïd ALISAÏD, Assani-Soufiane AYOUBA</p>	
<p><b>Objet :</b> <b>Conclusion d'un accord de partenariat avec le groupement de producteurs Mahorais de bovins pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme pluri-partenarial de structuration de la filière viande bovine mahoraise, en réponse à l'appel à projets 77.06 « coopération sur des projets de structuration de filières »</b></p>	<p><b>Étaient absents :</b> Andjouza M'LADJAO, Rifcati OMAR FOUNDI, Chanrani ABDOU, Mouslim ABDOURAHAMAN, Mu'Uminat-Swalihat CHEICK-AHMED, Fatima SALIM (Elue de Bouéni), Mohamed DAOUDA, Mirhane OUSSENI, Mouridou MARI, Nouriati BACO, Djaldi MOUSSA, Zakia MADI ASSANI, Hissani JEAN RENE, Hanima IBRAHIMA, Abdou RACHADI</p> <p><b>Procurations:</b> Hafidhou ABIDI MADI</p>	
<p><b>NOTA :</b> <b>Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège de la Communauté de Communes le 25/11/2024</b></p>	<p><i>L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois de novembre, le conseil communautaire s'est réuni dans la salle de délibération de la mairie de Bandréle sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire le 04 novembre 2024, sous la présidence de Monsieur Ali Moussa MOUSSA BEN, Président. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Attoumani Black ABDULLAH a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</i></p>	
<p><b>Le Président</b></p>	<p><b>Vu</b> le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.5214-16 relatif aux compétences des EPCI ainsi que les articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT applicables aux assemblées des Communautés de Communes ; <b>Vu</b> le projet d'accord de partenariat avec le groupement de producteurs Mahorais de bovins pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme pluri-partenarial de structuration de la filière viande bovine mahoraise ; <b>Vu</b> le rapport n°97/CCSUD/2024 relatif à la conclusion d'un accord de partenariat avec le groupement de producteurs Mahorais de bovins pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme pluri-partenarial de structuration de la filière viande bovine mahoraise, en réponse à l'appel à projets 77.06 « coopération sur des projets de structuration de filières ».</p>	
<p>Monsieur le Président soumet au Conseil le projet d'accord de partenariat avec le groupement de producteurs Mahorais de bovins pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme pluri-partenarial de structuration de la filière viande bovine mahoraise, en réponse à l'appel à projets 77.06 « Coopération sur des projets de structuration de filières ».</p> <p>En effet, en cohérence avec le projet d'abattoir porté par la CCSud avec le soutien du Conseil départemental, le Groupement de producteurs de bovins de Mayotte et la CCSud entendent coopérer afin de structurer et développer la filière viande bovine mahoraise. Ce projet commun doit jeter les bases de l'organisation d'une filière viande sur le territoire, à partir du cheptel local qui devra se convertir, pour partie, vers une filière viande.</p> <p>La finalité de cette démarche partenariale est de favoriser la souveraineté alimentaire du territoire tout en permettant la professionnalisation des acteurs de la filière ainsi que l'amélioration des revenus des éleveurs. Elle a vocation à structurer durablement la production de cette filière d'élevage bovin viande afin d'assurer l'approvisionnement du territoire en viande à travers l'abattoir qui sera construit par la CCSud.</p>		<p><i>Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.</i></p>

Le projet de structuration de la filière viande sera conduit en impliquant des producteurs locaux et les structures professionnelles existantes (CIRAD, CAPAM, GDS 976, l'Association des Producteurs de Cabris et de Moutons de Mayotte, l'Association des Races Locales).

Pour concrétiser ce projet, la CCSud et le groupement de producteurs de bovins de Mayotte conviennent de déposer un dossier commun de demande de cofinancement au titre du FEADER dans le cadre de l'appel à projets 77.06 « Coopération sur des projets de structuration de filières ».

La CCSud et le groupement de producteurs de bovins de Mayotte doivent ainsi conclure un accord de partenariat dont l'objet est de définir les modalités de coopération entre eux en vue de l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme pluri-partenarial de structuration de la filière viande bovine mahoraise, en réponse à l'appel à projets 77.06 « Coopération sur des projets de structuration de filières ».

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire

**Décide :**

**Article 1 :**

D'approuver l'accord de partenariat avec le groupement de producteurs Mahorais de bovins pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme pluri-partenarial de structuration de la filière viande bovine mahoraise, en réponse à l'appel à projets 77.06 « coopération sur des projets de structuration de filières » ;

**Article 2 :**

D'autoriser le président à signer l'accord de partenariat et à y apporter toute modification utile ;

**Article 3 :**

D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 976-200060473-20241110-DELIB9124-DE

Berger  
Levrault

Le Président

**Ali Moussa MOUSSA BEN**

Pour COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD, nom et signature:

LE PRÉSIDENT  
Ali Moussa MOUSSA BEN



Le 28/11/2024 à 03:56  
par : MOUSSA BEN Ali-Moussa

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 976-200060473-20241110-DELIB9124-DE

Berger  
Levrault